ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

RN 141

Question orale n° 757

Texte de la question

Mme Catherine Quéré interroge M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la dangerosité de deux carrefours situés sur la RN 141. En effet, cette dernière qui relie Saintes à Cognac comporte deux carrefours dangereux ; celui de la RD 131 qui nécessiterait un « tourne à gauche » et celui de la RD 234 qui, lui, nécessiterait un réaménagement complet. Ces travaux d'aménagement sont prioritaires compte tenu du nombre d'accidents réguliers. Elle souhaiterait savoir ce qu'il compte faire pour la protection des usagers de cet axe routier.

Texte de la réponse

DANGEROSITÉ DE DEUX CARREFOURS SITUÉS SUR LA RN 141 ENTRE SAINTES ET COGNAC.
Mme la présidente. La parole est à Mme Catherine Quéré, pour exposer sa question, n° 757, relative à la dangerosité de deux carrefours situés sur la RN 141 entre Saintes et Cognac.

Mme Catherine Quéré. Ma question s'adresse au secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche. Monsieur le secrétaire d'État, vous insistez depuis plusieurs semaines sur l'engagement de l'État en faveur de la sécurité routière. S'il faut être intraitable avec les auteurs d'infractions routières, il faut aussi, et surtout, prévenir les accidents en réalisant, sur les routes les plus dangereuses, des aménagements sécurisés et raisonnables financièrement.

J'appelle votre attention sur la dangerosité de deux carrefours situés dans ma circonscription, sur la route nationale 141 qui relie Saintes à Cognac. Cette route comporte deux carrefours très dangereux : celui avec la route départementale 131, qui nécessiterait soit un « tourne à gauche », soit un rond-point, et celui avec la route départementale 234, qui nécessiterait un réaménagement complet.

Ces deux carrefours sont totalement saturés aux heures de pointe, ce qui provoque des ralentissements dangereux, alors que le trafic est intense. Depuis plusieurs années, les élus des deux communes concernées, à savoir La Chapelle-des-Pots et Chaniers, ont réclamé des aménagements. Au carrefour de la RD 131, les accrochages sont quasiment quotidiens ; à celui de la départementale 234, au lieu-dit le Maine-Allain, les collisions sont multiples et la dangerosité est aggravée par la présence d'une école et des nombreux enfants qui traversent cette nationale.

Ces demandes d'aménagements sont suivies de longues dates par les services de l'État en Charente-Maritime, sans déboucher pour l'instant sur des décisions concrètes. Le danger existe toujours et les accidents sont multiples. Pourtant, il me semble que des aménagements simples et peu coûteux pourraient rapidement sécuriser ces zones et rassurer les usagers.

Monsieur le secrétaire d'État, l'État est-il prêt à s'engager rapidement pour la réalisation de ces aménagements

et pour la protection des usagers de cet axe routier important ?

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Alain Vidalies, *secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche.* Madame la députée, vous m'interrogez sur la dangerosité de deux carrefours situés sur la RN 141. Vous souhaitez connaître les intentions de l'État concernant des aménagements de sécurité, car vous y avez relevé de nombreux accidents.

Les aménagements de sécurité menés sur le réseau routier national non concédé sont programmés selon la méthode SURE – sécurité des usagers sur les routes existantes. Cette démarche permet de hiérarchiser les enjeux de sécurité au sein du réseau de chaque direction interdépartementale des routes à partir de l'analyse systématique des accidents corporels, puis d'établir un diagnostic et un programme d'action précis sur les sections classées comme prioritaires.

Cette démarche est issue de la directive européenne concernant la gestion de la sécurité des infrastructures routières publiée le 19 novembre 2008. Le carrefour entre la RN 141 et la RD 131, situé à la lisière de la commune de Chaniers, fait partie des priorités en matière d'aménagements de sécurité sur la RN 141. En conséquence, une opération d'aménagement de sécurité financée intégralement par l'État est actuellement à l'étude. Une réunion de présentation du projet aux élus, à laquelle ont participé le conseil général et les communes de Saintes et Chaniers, s'est tenue le 21 novembre 2014.

En ce qui concerne le carrefour entre la RN 141 et la RD 234, au niveau du lieu-dit Le Maine-Allain, dans la commune de Chaniers, un accident corporel est à déplorer entre 2006 et 2013. Les problèmes de sécurité routière mis en avant sont davantage la conséquence des choix d'urbanisation de la commune que celle de la conception du carrefour. Un aménagement uniquement routier de ce carrefour n'apporterait ainsi qu'une réponse très partielle aux problèmes de sécurité soulevés.

Afin de permettre à la commune de développer des solutions adaptées à la présence d'écoles et de commerces sur cet axe, l'État préconise de classer la zone en agglomération. Une réunion associant la commune, le conseil général et l'État représenté par la préfecture, la direction départementale des territoires et de la mer et la direction interdépartementale des routes – Atlantique est programmée le 3 décembre prochain, afin de progresser dans la gestion de ce dossier.

Mme Catherine Quéré. Ce sont de bonnes nouvelles !

Données clés

Auteur : Mme Catherine Quéré
Circonscription : Charente-Maritime (3e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 757
Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : Transports, mer et pêche
Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 18 novembre 2014, page 9552
Réponse publiée au JO le : 26 novembre 2014, page 9128
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 novembre 2014